



# الإتحاد الجزائري لكرة القدم

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL

Fondée en 1962 Affiliée à la FIFA et à la CAF en 1963

Réf. : N° 954 / SG / FAF / 2019

07 OCT. 2019

A

Monsieur le Président de la Ligue Nationale de Football Amateur,  
Monsieur le Président de la Ligue Inter-régions de Football,  
Messieurs les Présidents des Ligues Régionales de Football,  
Messieurs les Présidents des Ligues de Football de Wilaya,

**Objet** : Amendement de l'article 49 alinéa C du règlement des championnats de football amateur

**Messieurs,**

Lors de sa réunion statutaire du 30 septembre 2019, le Bureau Fédéral a décidé de mettre à niveau l'article 49 alinéa C du règlement du football amateur et l'article 69 alinéa C du Code disciplinaire qui concernent le jet de fumigènes ou de divers projectiles sur le terrain sans dommages physiques.

Ainsi et à partir de la réception de cette circulaire, les Commissions de disciplines sont priées d'appliquer les sanctions suivantes concernant l'article 49 alinéa C du règlement des championnats de football amateur :

**1ère infraction : mise en garde**

Division Nationale Amateur : une amende de trente mille (30.000 DA) dinars pour le ou les club(s) des supporters fautif(s).

Division Inter-régions : une amende de vingt mille (20.000 DA) dinars pour le ou les club(s) des supporters fautif(s).

Divisions Régionales 1 et 2 : une amende de dix mille (10.000 DA) dinars pour le ou les club(s) des supporters fautif(s).

Divisions Honneur et Pré-honneur : une amende de cinq mille (5.000 DA) dinars pour le ou les club(s) des supporters fautif(s).

**2ème infraction : mise en garde**

Division Nationale Amateur : une amende de soixante mille (60.000 DA) dinars pour le ou les club(s) des supporters fautif(s).

Division Inter-régions : une amende de quarante mille (40.000 DA) dinars pour le ou les club(s) des supporters fautif(s).

Divisions Régionales 1 et 2 : une amende de vingt mille (20.000 DA) dinars pour le ou les club(s) des supporters fautif(s).

Divisions Honneur et Pré-honneur : une amende de dix mille (10.000 DA) dinars pour le ou les club(s) des supporters fautif(s).

Chemin Ahmed Ouaked - BP 39 - Dely Ibrahim - Alger شارع أحمد واكد ص.ب 39 دالي إبراهيم - الجزائر

Tél : 021 98 43 07 Fax : 021 98 43 08 / 09 http: www.faf.dz email: faffoot@yahoo.fr



**3ème infraction : un (01) match a huis clos pour le ou les clubs des supporters fautifs**

Division Nationale Amateur : une amende de soixante mille (60.000 DA) dinars pour le ou les club(s) des supporters fautif(s).

Division Inter-régions : une amende de quarante mille (40.000 DA) dinars pour le ou les club(s) des supporters fautif(s).

Divisions Régionales 1 et 2 : une amende de vingt mille (20.000 DA) dinars pour le ou les club(s) des supporters fautif(s).

Divisions Honneur et Pré-honneur : une amende de dix mille (10.000 DA) dinars pour le ou les club(s) des supporters fautif(s).

Veillez agréer Messieurs les Présidents, mes salutations les meilleures.

  
FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL  
SAAD Mohamed  
Secrétaire Général



Chemin Ahmed Ouaked - BP 39 - Dely Brahim - Alger. الجزائر ب. 39 دالي إبراهيم الجزائر

Tél : 021 98 43 07 Fax : 021 98 43 08/09 http : www.faf.dz - email : faffoot@yahoo.fr